

Debat public

1/ Pour commencer :

un rappel de **l'impérieuse raison de réduire les quantités de déchets c'est le réchauffement climatique dû aux émissions de Gaz à Effet de Serre**. Que ce soit pour la production des emballages et suremballages particulièrement en divers plastiques, ou pour la fraction dérisoire d'entre eux qui sont recyclés les dépenses d'énergie que cela nécessite y contribuent. De même l'incinération des ordures ménagères résiduelles produit 1 tonne d'équivalent CO² par tonne de déchet incinéré (source Ademe) que ce brûlage soit avec ou sans production d'énergie. il faut le rappeler haut et fort.

A titre d'exemple dans la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour une quantité d'émission de Gaz à Effet de Serre de l'ordre de 150°000 tonnes en 2019 (source Lig'Air Odace) la transformation des déchets contribue pour plus de 10%. C'est un véritable enjeu.

2/l'ambition affichée de réduire de 16% les quantités de déchets ménagers et assimilés est déclarée dans le document comme ambitieuse, pourquoi pas 20% ou davantage, sur quelles comparaisons peut on s'appuyer ? les résultats acquis par le Sivert dans le département voisin du Maine et Loire semblent plus conséquents.

3/ le dimensionnement des capacités de traitement du département à 100°000 tonnes par des unités de valorisation énergétique ne doit pas faire oublier que sur les 20 ans de délégation de service public qui courent à partir de leur mise en fonction les efforts de réduction de la production des déchets devront être vigoureusement poursuivis, et même bien au-delà puisque les équipements ont une durée de vie qui est au moins du double. Il faut donc prévoir un modèle de gestion qui encourage la diminution des quantités traitées.

4/ il est fait état des besoins de traitement des déchets des activités économiques comme moyen de compléter les déchets gérés par le service public des déchets pour combler les éventuels « vides de four ». Les éléments d'information sur les déchets d'activité économiques sont très imprécis et mis de côté comme ne relevant pas de la démarche de Touraine Propre, c'est un point aveugle qui mérite des initiatives, peut être dans un cadre régional plus large, comme par exemple une participation résolue au projet de COP régionale afin de mettre en synergie tous les partenaires effectivement concernés.